

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-042	ASSOCIATION - Convention d'occupation d'une salle municipale
-------------	--

Rapporteur : JL ROULET

Annexe : convention d'occupation des locaux

Par courrier du 30 janvier 2023, monsieur Blouin, président de l'Association des Cheveux d'Argent avait demandé au maire la possibilité de se réunir dans la salle annexe que

l'association occupait avant 2018. En effet, il indique que l'occupation de la salle du Cercle de La Fuye devait être provisoire et qu'il y fait très froid l'hiver pour des personnes âgées.

Les réunions se tiennent tous les mercredis de 14 H à 16 H ce qui est compatible avec les autres utilisations de la salle annexe à savoir le déjeuner du personnel tous les jours de 12H30 à 13H30 et les cours de chant proposés par le centre socio-culturel des Coteaux du Layon tous les mercredis de 10 à 12H.

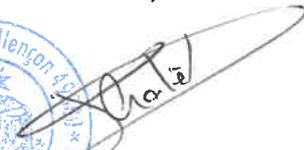
Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé au conseil municipal d'établir une convention d'occupation d'une salle communale, à titre gracieux, pour une durée d'un an reconductible chaque année.

Considérant ces éléments, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer une convention d'occupation des locaux.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,


Sylvie HORTET

Le maire,


Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-043	ASSOCIATION Bibliothèque - Convention d'occupation des locaux
-------------	--

Rapporteur : M GENDRONNEAU

Annexe : convention d'occupation des locaux

L'association de la Bibliothèque occupe un bâtiment communal de façon permanente, à titre gracieux. Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, il convient d'établir une convention d'occupation pour l'année 2023 et reconductible tous les ans.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer une convention d'occupation des locaux.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-044	PATRIMOINE TERRANJOU – CESSION de parcelles rue des Mûriers – ZA des Ronces MB
-------------	---

Rapporteur : JP COCHARD (en l'absence de Mme Martin)

Le Maire rappelle les différents échanges qui se sont tenus depuis un an entre la Commune et la Société Brouillet Production intéressée par l'acquisition de l'ancien bâtiment des services

techniques de la Commune déléguée de Martigné-Briand (ensemble situé sur les parcelles 086 191 G 2824 et 086 191 G 2764) dans la perspective d'une extension de l'entreprise auquel s'ajoute les parcelles 086 191 G 3164 et 086 191 G 3165.

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à la cession de cet ensemble pour un montant total de 320 000 euros par délibération en date du 10 octobre 2022.

Par courrier en date du 3 mai 2023 Brouillet Production confirme cette acquisition comme suit :

- Acquisition par la SCI les Muriers – créée le 20 février 2023 et domiciliée 3 rue des Mûriers Martigné-Briand – 49540 TERRANJOU des parcelles 086 191 G 2824 et 086 191 G 2764 , plus la parcelle G 3165 définie par le bornage effectué par Initio Conseil Géomètre pour une montant de 305 700 EUROS
- Acquisition par la Société BROUILLET PRODUCTION parcelle n° 191 G 3164 pour une montant de 14 300 euros.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la vente des parcelles énumérées ci-dessus pour un montant total de 320 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le document d'arpentage pour la division des 2 lots voirie fourni par INITIO CONSEIL,
Vu le bornage effectué,

Vu les avis des services des Domaines pour ces 2 lots,

Vu les diagnostics réalisés de mise en conformité,

Vu la délibération du 14 novembre 2022 portant modification du procès-verbal de mise à disposition auprès de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, du périmètre de la ZAE les Ronces ; s'agissant d'un délaissé de voirie ne desservant qu'une seule propriété privée,

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus pour un montant total de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 euros).

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,

Sylvie HORTET



Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-045	PATRIMOINE TERRANJOU - Convention CUMA Martigné-Briand – Mise à disposition d'un terrain communal
-------------	--

Rapporteur : JL. ROULET

Annexe : convention de mise à disposition d'un terrain communal

Les viticulteurs de la commune déléguée de Martigné-Briand, réunis en CUMA ont sollicité la commune de Terranjou afin de pouvoir disposer d'un terrain aménagé à effet de recueillir les effluents viticoles en dehors des périodes d'épandage.

La Commune de Terranjou bénéficiant d'un terrain qui comporte une cuvette étanche en capacité de recevoir les effluents évoqués a répondu favorablement au regard de la nécessité, en matière de santé publique de s'assurer que les effluents sont correctement entreposés avant l'épandage évoqué.

Les parties se sont ainsi rapprochées afin de formaliser, au titre d'une convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine privé communal situé route de Cornu, Martigné-Briand, TERRANJOU, les conditions et modalités de mise à disposition de ce terrain.

Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention et de charger le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier, et d'inscrire les recettes seront au budget 2023. Une location de 300 € par an est proposée en compensation de l'entretien du site par les agents techniques communaux.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **valide** les termes de la convention,
- **charge** le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **demande** à inscrire les recettes seront au budget.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,

A blue circular official stamp of the commune of Terranjou, featuring a coat of arms and the text "Commune déléguée de Terranjou" and "1871". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Sylvie HORTET

Le maire,

A blue circular official stamp of the commune of Terranjou, featuring a coat of arms and the text "Mairie de Terranjou" and "49380". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-045	PATRIMOINE TERRANJOU - Convention CUMA Martigné-Briand – Mise à disposition d'un terrain communal
-------------	--

Rapporteur : JL. ROULET

Annexe : convention de mise à disposition d'un terrain communal

Les viticulteurs de la commune déléguée de Martigné-Briand, réunis en CUMA ont sollicité la commune de Terranjou afin de pouvoir disposer d'un terrain aménagé à effet de recueillir les effluents viticoles en dehors des périodes d'épandage.

La Commune de Terranjou bénéficiant d'un terrain qui comporte une cuvette étanche en capacité de recevoir les effluents évoqués a répondu favorablement au regard de la nécessité, en matière de santé publique de s'assurer que les effluents sont correctement entreposés avant l'épandage évoqué.

Les parties se sont ainsi rapprochées afin de formaliser, au titre d'une convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine privé communal situé route de Cornu, Martigné-Briand, TERRANJOU, les conditions et modalités de mise à disposition de ce terrain.

Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention et de charger le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier, et d'inscrire les recettes seront au budget 2023. Une location de 300 € par an est proposée en compensation de l'entretien du site par les agents techniques communaux.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **valide** les termes de la convention,
- **charge** le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **demande** à inscrire les recettes seront au budget.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,


Sylvie HORTET

Le maire,


Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-046	FINANCES - REGIE – Clôture de la régie d'avance
--------------------	--

Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de M. MARTIN

Pour rappel, le 25 janvier 2023, les services de la Trésorerie de Trélazé ont contrôlé les régies de la commune. Il a été dressé un rapport mentionnant les irrégularités relevées notamment un déficit de 1617.10 € provenant de menues dépenses. Le conseil municipal par délibération 2023-04-41 a voté l'apurement de la régie.

Le maire demande au conseil municipal d'accepter la clôture de ladite régie.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Accepte** la clôture de la régie d'avance.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,

Sylvie HORTET

Le maire,

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-047

PATRIMOINE TERRANJOU – Projet de vente de l'ancienne école

Rapporteur : JL. ROULET

Le bâtiment de l'ancienne école publique de Chavagnes est très dégradé. Un projet de réaménagement a été étudié par Maine-et-Loire Habitat mais il restera sans suite puisque les coûts de restauration et de mise au norme sont trop élevés. Il est proposé de sortir l'ancienne

école du patrimoine communal. Pour rappel, la commission bâtiment était favorable à cette vente en allotissant avec notamment un lot très urgent concernant la bâtisse inoccupée.

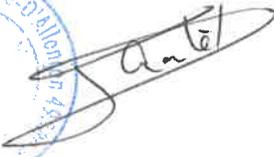
Il est donc demandé au conseil municipal un accord de principe pour la vente du bâtiment.

Le conseil municipal, à mains levées, avec 1 abstention et 27 voix pour,

- **Valide** le principe de vendre de l'ancienne école.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET

Le maire,



MUNICIPALITE DE TERRANJOU
49380

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-048	PATRIMOINE - PROJET GSM –Chemins
-------------	----------------------------------

Rapporteur : JL. ROULET

La Société GSM exploitant la carrière des Alleuds est propriétaire de parcelles à Chavagnes. La question du devenir des chemins communaux est en question.

Une convention d'exploitation entre GSM et Terranjou proposant une rente est en cours de finalisation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'exploitation des chemins.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tout autre document concerné.
- **Demande** à faire inscrire les recettes au budget.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET

Le maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-049	SPORT - Projet espaces sportifs de plein air
-------------	--

Rapporteur : T. GENDRONNEAU

Annexe : Devis Casal

L'Office national des sports propose un appel à projet afin de promouvoir le sport en plein air.

Une subvention pourrait être accordée à Terranjou pour l'installation de 3 parcours de santé dans chacun des sites de Notre Dame, Chavagnes et Martigné-Briand.

Le devis reçu de la Société Casal Sport chiffre 4 types d'appareils (vélo elliptique, rameur, chaise romaine et combiné abdo lombaire) à 35381,60 € HT.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'espaces sportifs de plein air pour un coût prévisionnel de 42457,92€ TTC,
- **Charge** le maire de faire déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-050	FINANCES - subventions aux associations 2023
-------------	--

Rapporteur : T. GENDRONNEAU

Annexe : proposition d'attribution des subventions

Il est rappelé au conseil que les subventions aux associations (art 6574) font l'objet d'une délibération particulière et d'une annexe au budget primitif.

L'attribution d'une subvention au bénéfice d'une association est un acte créateur de droit dont elle peut alors se prévaloir vis-à-vis de la commune.

Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € annuel, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire.

Il est de plus exposé que désormais, les associations qui perçoivent une subvention publique doivent, depuis le 1er janvier 2022, s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain arrêté par le décret n°2021-1947 du 31-12-2021.

Au regard de la nouveauté de cette loi, ce contrat d'engagement sera communiqué à chacune des associations qui bénéficiera d'une subvention communale en accompagnement du courrier qui leur sera adressé pour l'informer de la décision attributive du conseil.

Les propositions de subventions de la commission association sont présentées au Conseil municipal.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **valide** les propositions de la commission association,
- **demande** à inscrire les subventions au budget

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	25	28
Date de convocation		Date Affichage
03/05/2023		16/05/2023
Séance ordinaire		

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Sylvie HORTET

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Jean-Louis ROULET,
MARTIN Maryvonne, excusée, a donné pouvoir à Martine FERY,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry GENDRONNEAU,

2023-05-051	FINANCES – LA GLORIETTE SIEML Aide rénovation énergétique BEE 2030
-------------	--

Rapporteur : JP COCHARD en l'absence de M. MARTIN
Annexe : Notification d'attribution et convention

La candidature de Terranjou a été retenue dans le cadre de l'appel à projets BEE 2030 du SIEML concernant la rénovation thermique de l'école de La Gloriette de Martigné-Briand.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y référant et à inscrire la recette de 81 698 €.

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer la convention « aide pour la rénovation énergétique BEE 20303 » avec le SIEML ainsi que tous les documents qui s'y réfèrent,
- **Demande** à inscrire la recette au budget.

Fait à Terranjou, le 16/05/2023

Le secrétaire de séance,



Sylvie HORTET



Le maire,



Jean-Pierre COCHARD